

La « maison » des morts d'après quelques textes suméro-akkadiens

Virginie MULLER

Université de Lyon, CNRS, Archéorient, UMR 5133,
Maison de l'Orient et de la Méditerranée, France

virginie.muller@mom.fr

Résumé : *Pour désigner la tombe, les scribes akkadiens disposaient de nombreux termes et expressions, plus ou moins littéraires, et parmi ceux-ci se trouve le mot E₂/bītum, signifiant « la maison ». Une telle désignation amène à s'interroger sur l'existence d'indices textuels, en plus de la terminologie, permettant d'établir des liens entre les lieux du rituel funéraire et l'espace d'habitation. Les textes suméro-akkadiens apportant des informations sur les aspects funéraires sont cependant très hétérogènes : d'une part, ils sont dispersés dans le temps et dans l'espace (fin III^e-I^{er} millénaire av. J.-C. – Syrie et Irak), et, d'autre part, les données qu'ils contiennent se résument généralement à quelques allusions éparses, reflétant plus ou moins la réalité selon la nature des sources (textes mythologiques, documents de la pratique...). Les indices relatifs à notre sujet sont donc peu abondants et dispersés. Toutefois, un examen attentif de la documentation disponible, notamment de la terminologie, permet de glaner quelques éléments de réflexion sur les interactions entre espaces funéraires et espace domestique.*

Cette contribution examinera d'abord les allusions que font les textes à l'existence d'un lien spatial permanent entre la maison et la sépulture, qui se situait parfois en dessous de l'espace domestique. Elle traitera ensuite d'un autre point d'interaction entre funéraire et domestique : le lieu de préparation et/ou de l'exposition du corps du défunt qui a, semble-t-il, pu être occasionnellement la maison où était installé un « lit mortuaire ».

Mots-clefs : terminologie ; espaces funéraires ; espaces domestiques ; corps ; lit mortuaire ; exposition

Abstract: *Akkadian scribes used numerous terms and expressions, more or less literary, to name the graves. Among those is the word E₂/bītum, meaning “the house”. Such a designation raises questions about the existence of textual signs that could establish ties between the places of the funerary rituals and the domestic area. The Sumerian and Akkadian texts pertaining to the funerary aspects are however very heterogeneous. On one hand, the texts are scattered in time and space (IIIrd-Ist millennium B.C. – Syria and Irak), and on the other, their data are usually reduced to short mentions, more or less realistic according to the type of texts (mythological, economical...). The clues for our topic are few and scattered. Nevertheless, a detailed review of the available documentation allows to elucidate the interactions between the funerary locations and the domestic area.*

This paper will deal first with the textual allusions to a constant spatial relationship between the house and the grave, which was sometimes beneath the domestic area. It will deal then with another point of interaction between the funerary and the domestic: the place for the treatment and/or for the display of the corpse, which sometimes may have been the house where was set a “funerary bed”.

Keywords: terminology; funerary spaces; domestic spaces; dead body; mortuary bed

Introduction

Pour le Proche-Orient ancien, lorsqu'on aborde la question du funéraire à travers les sources écrites, sumériennes ou akkadiennes, un constat s'impose rapidement : il n'existe pas ou peu de textes pouvant servir de « guide » décrivant le processus funéraire dans son ensemble¹. Cette absence, à moins qu'elle ne soit due au hasard des découvertes, peut s'expliquer de plusieurs manières : les scribes ne consignaient pas forcément par écrit ce qui leur semblait évident ; les informations pouvaient être implicitement connues des protagonistes ; ou encore en raison de l'oralité qui avait une place importante dans ces civilisations². Les données suméro-akkadiennes sur le funéraire sont donc dispersées dans une documentation de nature variée : lettres, documents économiques et juridiques, présages, ou encore œuvres littéraires et mythologiques. Ces textes reflètent plus ou moins la réalité, selon leur contexte de rédaction et/ou l'intention de l'auteur, et il faut les considérer avec discernement.

Travailler sur les questions funéraires à partir des sources écrites nécessite alors de rassembler et de confronter des « indices » éparses et hétéroclites, qui sont également étalés dans le temps et dans l'espace – de la fin du III^e au I^{er} millénaire av. J.-C., sur l'ensemble de la région syro-mésopotamienne. Il en va de même pour les indices textuels plus spécifiques aux liens entre espace(s) funéraire(s) et espace(s) domestique(s). Ceux-ci se résument à quelques allusions tirées de la terminologie, à quelques mentions d'un lien spatial entre maison et tombe, et enfin à l'hypothèse qu'une pièce de l'habitation ait pu remplir une fonction funéraire pour la préparation et/ou l'exposition du corps du défunt.

¹ Voir cependant le corpus rassemblé et étudié dans Muller à paraître (a).

² Voir par exemple les réflexions de Charpin 2004.

Terminologie

La terminologie employée pour désigner la tombe constitue une source d'information sur la manière dont celle-ci était perçue. Les scribes mésopotamiens disposaient d'un vocabulaire spécifique pour nommer la sépulture (*kimahhum*, *qubūrum*...)³, mais ils utilisaient également le substantif *E₂/bītum*, signifiant au sens propre « la maison » (CAD B : 282). Plusieurs attestations proviennent du I^{er} millénaire av. J.-C., comme une brique datée du roi néo-assyrien Sennachérib, qui désigne sa tombe comme son « palais du repos (*E₂.GAL tap-šu₂-uh-ti*), (sa) résidence éternelle (*šu-bat da-rat*), (sa) demeure familiale solidement fondée (*E₂ kim-ti šur-šu-du*) »⁴. Une variante de ce même texte, découverte sur une autre brique, qualifie quant à elle la tombe de « Palais du sommeil (*E₂.GAL ša-la-li*), tombe du repos (*KI.MAH tap-šu₂-uh-ti*), et résidence éternelle (*šu₂-bat da-ra-a-ti*) »⁵. Ce type d'appellation ne se rencontre pas seulement pour les souverains, mais aussi pour des particuliers, toutefois proches du pouvoir. Plusieurs actes juridiques néo-assyriens contiennent en effet l'expression « maison du repos (*E₂ šalāli*) », tel qu'un décret d'exemption (*zakūtu*) promulgué par Aššurbanipal. Après l'avoir dispensé de taxes, le souverain donne des directives concernant l'enterrement et la sépulture de son chef de l'approvisionnement, et finalement il maudit « Quiconque dérangerait le défunt et le déplacerait de la “maison” où il repose (*E₂ šalālu*) »⁶.

L'utilisation des substantifs *bītum*, « maison », ou encore *šubtum*, la « demeure » (CAD Š/3 : 172), ainsi que des différents adjectifs et compléments qui leur sont associés (familial, repos...), montre bien la relation symbolique qui existait entre la tombe et l'espace d'habitation. La sépulture est considérée à la fois comme un lieu de repos – leitmotiv des textes (voir *infra*) –, mais aussi comme un espace familial. Ces deux rôles étaient remplis par la maison durant la vie du défunt, et la tombe se place alors dans la continuité de l'espace domestique.

Par ailleurs, l'expression *E₂.KI.MAH/bīt kimahhi* constitue une autre tournure composée avec le substantif « maison ». Elle se rencontre dans différents types de textes d'époque néo-assyrienne et elle concerne toujours des sépultures royales. Elle est mentionnée notamment dans une inscription découverte à Aššur, à l'intérieur de la sépulture de la reine Ešarra-Hamat, épouse d'Assarhaddon. Elle désigne sa tombe, de manière très fragmentaire, comme : « Cette

³ Voir par exemple les attestations réunies dans Lundström 2000.

⁴ Brique inscrite de Sennachérib A - KAH 46, cf. Lundström 2001 : 217, IIa.

⁵ Brique inscrite de Sennachérib B - KAH 47.

⁶ SAA XII 25 : 27.

maison (E₂ *šū-a-tu₂*) [...] le tombeau (E₂ KI.MAH) [... d']Ešarra-Hamat [...] » (Bottéro 1982 : 383, n°5). Cette expression apparaît également dans une lettre adressée au roi Assarhaddon, relative aux funérailles mises en place pour un substitut royal et sa reine : « Nous avons préparé le tombeau (E₂ KI.MAH), lui et sa reine ont été parés, ils ont été honorés, leur exposition a été réalisée, ils ont été enterrés (et) pleurés »⁷. Il est possible que l'expression E₂.KI.MAH renvoie alors à une tombe à l'architecture différente, avec un aspect peut-être plus monumental, ce que peut laisser entendre le sens littéral de KI.MAH qui désigne un « lieu élevé, un lieu sublime » (Lundström 2000 : 13-14).

De manière générale, les expressions composées avec le substantif « maison » sont assez fréquentes dans les textes suméro-akkadiens. C'est le cas par exemple dans E₂.GAL/*ēkallum* : le palais, qui est littéralement la « maison des grands », dans le mot E₂.DINGIR qui correspond à la « maison du dieu », donc le temple, ou encore dans E₂.GESTIN, qui désigne la taverne, la « maison du vin ». Il n'est donc pas surprenant que le terme « maison », associé à différents compléments, ait servi à désigner la tombe, puisque celle-ci était le nouvel espace de « vie » des défunts.

Lien spatial maison/tombe

Il semble également que la maison et la tombe aient entretenu une relation spatiale. En effet, la pratique d'enterrer les morts sous l'espace d'habitation – la maison pour les particuliers et les palais pour les membres de la famille royale – est parfois documentée par l'archéologie, pour plusieurs régions et époques. C'est le cas par exemple à Ur, mais aussi sur de nombreux sites de l'époque paléo-babylonienne, dans le *kārum* de Kaneš, ou encore à Ugarit aux XIV-XII^e s. av. J.-C.⁸. Cependant, seuls quelques indices textuels, essentiellement littéraires, y font allusion. Le premier est tiré d'une incantation d'époque paléo-babylonienne, dans laquelle le dieu soleil Utu, dans son rôle de juge des Enfers, s'adresse au descendant du défunt en disant : « Que le mort mange la nourriture de sa maison, qu'il boive la boisson de sa maison. Qu'il repose à l'ombre de sa maison ! »⁹. La mention de nourriture et de boisson peut ici faire référence aussi bien à des offrandes, à un repas funéraire qu'à un repas pris lors d'une

⁷ SAA X 352 : 13-15. Pour la pratique de la substitution, voir Verderame 2013.

⁸ Pour Ur, voir Tenu 2011-2012, avec la bibliographie de référence ; pour l'époque paléo-babylonienne, voir l'étude de Battini 1999 ; pour le *kārum* de Kaneš, voir Michel 2009 : 30, et pour Ugarit, voir Marchegay 2008.

⁹ « Prière de l'exorciste à Utu » : 151-152 ; voir Cavigneaux & Al-Rawi 2000 : 74-75.

cérémonie de commémoration. Mais, quelle que soit leur utilisation finale, le fait que ces aliments proviennent de la propre maison du défunt renforce l'idée que celui-ci appartient toujours à sa maisonnée, et cela véhicule également une notion de partage avec les vivants. Le mort continue donc de faire partie de sa famille, ce qui est par ailleurs bien connu par la place importante accordée aux ancêtres dans d'autres textes et contextes¹⁰. Datant de la même époque, une incantation, composée pour lutter contre les pleurs d'un bébé dans une maison, indique que ses cris risquent de nuire au sommeil des morts¹¹. Cela semble sous-entendre que les défunts se trouvaient dans l'habitation ; même s'il n'est pas à exclure qu'il puisse s'agir seulement de leurs esprits (*eṭemmu*) et non pas de leurs corps. Cependant, dans un extrait du *Poème d'Erra*, texte mythologique de la fin du I^{er} millénaire av. J.-C., un homme déclare au sujet de la maison qu'il a bâti : « Ce sont mes quartiers d'habitation : je les ai faits et je me reposerai à l'intérieur d'eux, et quand ma destinée m'aura emporté, je dormirai dedans »¹². « Être emporté par sa destinée (*ana šīmtīšu alākum*) » est un euphémisme courant pour désigner le fait de mourir, tout comme celui de dormir est parfois employé pour signifier « être mort »¹³. Ces extraits, notamment le dernier, mettent clairement en parallèle maison des morts et maisons des vivants, leur locataire y effectuant le même type d'action.

La présence de sépultures sous les maisons est aussi illustrée par des sources plus proches de la vie quotidienne, notamment par une lettre fragmentaire d'époque paléo-babylonienne. Celle-ci indique : « Elle l'a enterrée dans sa maison (*ina bītīša iqtebirši*) »¹⁴, sans qu'il soit toutefois possible de déterminer si la marque du possessif *-ša* (3^e p. fém. sing.) renvoie à la maison de la défunte ou à celle de sa sœur, qui s'est chargée de l'enterrement. Un testament paléo-assyrien mentionne aussi la maison comme « le lieu où Ilī-bāni est "couché" (*ša ašar NP nālu-ni*) »¹⁵, Ili-bani étant un ancêtre du propriétaire de la maison, et « être couché » faisant, à nouveau, écho au sommeil des morts.

Cette localisation du mort sous la maison d'habitation avait pour avantage de rendre la tombe accessible, notamment pour d'éventuels rites de commémoration, telle que la

¹⁰ Voir par exemple les listes généalogiques : celle d'un particulier, BE 6/2 111, éditée dans Wilcke 1983, et celle de la dynastie de Hammu-rabi, dans Finkelstein 1966.

¹¹ Édition dans Farber 1989 ; voir également l'analyse de van der Toorn 1999.

¹² *Poème d'Erra* IV : 99-101.

¹³ Voir l'étude de ce champ lexical dans Muller, à paraître (b).

¹⁴ AbB I 140 : 24-25.

¹⁵ Kt 92/k 223 : 3-4.

cérémonie du *kispum*, bien connue pour l'époque paléo-babylonienne¹⁶. Elle permettait également de conserver un lien concret entre les vivants et les morts d'une même famille, et ainsi de se souvenir de lui au moyen de sa proximité physique. Cette idée de continuité et d'appartenance familiale était déjà évoquée par la terminologie. De plus, l'importance du souvenir du défunt, « afin qu'il ne sombre pas dans l'oubli »¹⁷, apparaît à plusieurs reprises dans les textes¹⁸.

Toutefois, le principe de l'inhumation domestique soulève plusieurs problèmes, le principal concernant la vente des maisons : que deviennent les tombes familiales qui s'y trouvent et qui font partie intégrante de la bâtisse ? Les textes n'apportent malheureusement pas de réponse à cette question¹⁹.

Le lieu de la préparation et/ou de l'exposition du défunt (?)

Finalement, quelques indices textuels concernent l'éventuelle utilisation d'une pièce de la maison pour la préparation et/ou l'exposition du corps du défunt. Il n'existe cependant aucun texte mentionnant de manière directe un lien entre le traitement de la dépouille et l'espace d'habitation. Il semble toutefois que le mort était placé sur un lit funéraire, qui est attesté à plusieurs époques dans différents types de textes. Il se rencontre par exemple dans l'*Épopée de Gilgameš*, où le héros s'adresse ainsi à son défunt ami Enkidu : « Je te ferai reposer sur un magnifique lit »²⁰. Une lettre paléo-babylonienne provenant de Mari, relative à trois frères décédés simultanément, mentionne quant à elle : « Après une nuit sur le lit (^{gis}NA₂), on les a fait sortir et on les a enterrés »²¹. J'ai également remarqué la présence d'un lit funéraire dans cet extrait de la série divinatoire *iqqur īpuš* : « Le lit mortuaire entrera/sera installé dans la maison de (cet) homme (^{gis}NA₂ US₂ ana E₂ LU₂ TU-ub/SUB) »²², ainsi que dans un recueil divinatoire découvert à Emar, où un présage funeste indique : « Le lit du mort sera en permanence dans la maison de l'homme (^{gis}NA₂ US₂ ina E₂ ZA sadir) »²³.

¹⁶ Cf. la synthèse de Tsukimoto (1985), ainsi que Jacquet (2002) pour une étude du *kispum* d'après les archives royales de Mari.

¹⁷ *La mort de Gilgameš* : 301.

¹⁸ Voir par exemple la pratique de « l'appel du nom (*šumam zakārum*) », cf. Radner 2005.

¹⁹ Voir toutefois les remarques, non-concluantes, de Durand 1989 et celles de Scurlock 1993.

²⁰ *L'Épopée de Gilgameš* VIII : 84 ; voir l'édition de George 2005.

²¹ ARM XXVI/1 280 : 12-13.

²² *iqqur īpuš* §7 : 5, et §17 : 10.

²³ Emar VI/4 610 : 153', et 611 : 139'.

Un lit mortuaire pouvait donc être placé dans une pièce de la maison, sans que l'on sache s'il s'agissait d'une installation permanente ou occasionnelle, ni s'il s'agissait d'un lit spécial ou du lit personnel du défunt. Un rituel relatif à l'enterrement d'un souverain néo-assyrien mentionne toutefois la livraison de deux lits à deux moments différents de la cérémonie : le premier est « pour le roi », tandis que la destination du second manque en raison d'une cassure dans la tablette²⁴ ; mais il s'agit là d'un cas unique. Les textes ne donnent pas non plus d'information quant à l'utilisation de ce lit. Il a éventuellement pu servir lors de la préparation de la dépouille, mais, une fois encore, les textes sont très succincts sur ce point : ils se contentent de dire que le mort a été « paré, préparé ou habillé », sans plus de détails²⁵, et sans donner d'information sur le lieu de cette préparation.

Par ailleurs, il est également possible que ce lit ait servi à l'exposition du corps du défunt. Un exemple, unique, provenant d'un rituel néo-assyrien relatif à un enterrement, semble aller dans ce sens, puisqu'il indique : « Ils ont arrangé le lit, ils ont réalisé l'exposition (*taklimtu kullumu*) »²⁶. Le terme *taklimtu*, « exposition », se rencontre uniquement dans les textes du I^{er} millénaire (CAD T : 80-81, sens 1, et AHw : 1307). Ce terme a suscité une abondante littérature et des débats, essentiellement sur l'identification de l'objet de cette exposition : les présents funéraires ou le corps du défunt. Sans entrer dans les détails de cette discussion (voir pour cela Scurlock 1991), il est probable qu'il s'agisse d'une exposition du corps du défunt, afin que ses proches puissent venir se lamenter et pleurer devant lui – manifestations du deuil bien connues par ailleurs²⁷.

Les textes mentionnent également un autre lieu dédié au deuil, désigné par le sumérogramme KI.HUL, qui signifie littéralement « l'emplacement du malheur » (CAD K : 350, et AHw : 472). J'ai pu repérer un extrait – unique – tiré d'un présage, suggérant que ce lieu se trouvait dans la maison, puisqu'il indique : « L'homme se prosternera dans le lieu des lamentations de sa maison (*ina KI.HUL E₂-šu*) »²⁸. Mais le reste de la documentation ne donne pas la localisation de cet endroit, hormis qu'il se situe à l'intérieur, comme dans cette inscription d'Aššurbanipal qui stipule : « Il entra et s'assit en deuil à l'endroit des

²⁴ K. 7856+ II 1et 32' ; voir l'édition de Kwasman 2009.

²⁵ Voir par exemple la lettre SAA X 352 : 13-15, citée plus haut.

²⁶ K. 164 : 1-2 ; pour ce texte, voir en dernier lieu Scurlock 1992.

²⁷ Pour les différentes manifestations du deuil, voir Muller à paraître (a).

²⁸ *Multābiltu* 14 // TCL VI 1 r. 13.

lamentations (*ērub ušib ina sipitti ašar kihullê*) »²⁹. Un rituel thérapeutique mentionne aussi l'utilisation de « la poussière de la place du deuil (*eper kihullê*) »³⁰, et celle-ci apparaît surtout dans le rituel apotropaïque intitulé *namburbi lumun/SAHAR.HI.AKI.HUL-e*, utilisé pour contrer les maux causés par de la poussière prise dans ce lieu³¹. Cependant, en l'absence de plus d'exemples, il est difficile de donner une interprétation précise de la localisation et de l'utilisation de ces lieux.

Conclusions

À partir des données textuelles, il semble donc que des interactions entre les espaces funéraires et l'espace domestique aient pu avoir lieu à différents moments du processus funéraire. Ce lien entre sépulture et maison apparaît dans la terminologie employée, dans leur localisation, mais aussi dans les fonctions données à la tombe : elle est l'espace de « vie » et de repos des défunts, tout comme la maison est celui des vivants – ce qui fait sens, puisque la conception mésopotamienne de l'Au-delà était, en partie, calquée sur le monde des vivants³². Ce lien tombe/maison peut montrer que la mort n'est pas une rupture totale, mais une forme de continuité. Continuité à la fois familiale et dans le mode d'existence, puisque le mort continue d'être membre de sa famille et qu'il continue de boire, manger et se reposer. Par ailleurs, la maison a pu remplir un rôle funéraire, comme lors du traitement de la dépouille du défunt ou lors du deuil. Mais les textes n'indiquent pas s'il s'agit d'un rôle ponctuel, impliquant une multifonctionnalité des espaces, ou d'un rôle permanent, avec des pièces de la maison spécialement dévolues aux pratiques funéraires.

Les lacunes et les inégalités dans les sources sur le thème du funéraire imposent des cadres chronologique et géographique étendus. De plus, elles concernent généralement la sphère palatiale, laissant davantage les simples particuliers dans l'ombre. Il s'avère alors difficile de faire une étude diachronique et complète, en raison du manque de données à étudier. Ces lacunes, finalement, suscitent souvent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses.

²⁹ Streck 1916 : 60, iii 15.

³⁰ LKU 33 : 39.

³¹ LKA 119.

³² Voir par exemple Katz (2003) pour une analyse du monde des morts d'après les sources sumériennes, et van der Stede (2007) pour une étude d'après la documentation akkadienne.

Liste des abréviations

AbB : Altbabylonische Briefe in Umschrift und Übersetzung.

AHw : von Soden W. 1959-1981. *Akkadisches Handwörterbuch*, Wiesbaden.

ARM : Archives Royales de Mari.

CAD : The Assyrian Dictionary of the University of Chicago (Chicago, 1956-).

Emar VI/4 : Arnaud D. 1987. *Recherches au pays d'Aštata, Emar VI tome 4. Textes de la bibliothèque, transcriptions et traductions*, Paris, ERC, Synthèse n°28.

KAH : Messerschmidt L. 1911. *Keilschrifttexte aus Assur historischen Inhalts I*, Wiesbaden, Harrassowitz, WVDOG 16.

Kt : Tablettes inédites des fouilles turques de Kültepe conservées au musée archéologique d'Ankara (Turquie).

LKA : Ebeling E. 1936. *Literarische Keilschrifttexte aus Assur*, Berlin, Akademie-Verlag.

LKU : Falkenstein A. 1931. *Literarische Keilschrifttexte aus Uruk*, Berlin.

SAA : State Archives of Assyria (Helsinki, 1987-).

TCL : Textes Cunéiformes du Louvre.

Bibliographie

Battini L. 1999. *L'espace domestique en Mésopotamie de la III^e Dynastie d'Ur à l'époque paléo-babylonienne*, Oxford, BAR IS 767.

Bottéro J. 1982. Les inscriptions cunéiformes funéraires, in: G. Gnoli, J.-P. Vernant (éds.), *La Mort, les Morts dans les sociétés anciennes*, Paris – London – New-York – Cambridge, Cambridge University Press et Édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 373–406.

Cavigneaux A., Al-Rawi F. 2000. *Gilgameš et la mort : textes de Tell-Haddad VI*, Groningen, Styx Publications, Cuneiform Monographs 19.

Charpin D. 2004. Lire et écrire en Mésopotamie : une affaire de spécialiste ?, *CRAIBL* 2004, 481–508.

Durand J.-M. 1989. Tombes familiales et culte des ancêtres à Emar, *N.A.B.U.* 1989/112, 85–88.

Farber W. 1989. *Schlaf, Kindchen, Schlaf! : Mesopotamische Baby-Beschwörungen und -Rituale*, Winona Lake, Eisenbrauns, Mesopotamian Civilizations 2.

Finkelstein I. 1966. The Genealogy of Hammurapi Dynasty, *JCS* 20, 95–118.

- George A.R. 2005. *The Babylonian Gilgameš Epic: Introduction, Critical Edition and Cuneiform Texts*, Oxford.
- Jacquet A. 2002. LUGAL.MEŠ et *malikum* : nouvel examen du *kispum* à Mari, in: D. Charpin, J.-M. Durand (éds.), *Recueil d'études à la mémoire d'André Parrot (Journées d'études franco-syriennes sur les archives de Mari 2001)*, Paris, Florilegium Marianum VI, Mémoires de NABU 7, Société pour l'Étude du Proche-Orient Ancien, 51–68.
- Katz D. 2003. *The Image of the Netherworld in the Sumerian Sources*, Bethesda, CDL Press.
- Kwasman Th. 2009. A Neo-Assyrian Royal Funerary Text, in: M. Lukko, S. Svärd, R. Mattila (eds.), *Of God(s), Trees, Kings, and Scholars: Neo-Assyrian and Related Studies in Honour of Simo Parpola*, Helsinki, Finnish Oriental Society, StOr 106, 111–126.
- Lundström S.M. 2000. *Kimahhu* und *Qabru*, *AoF* 27/1, 6–20.
- 2001. "Für die Dauer der Tage... für die Tage, die verbleiben". Zur Funktion der akkadischen Grabinschriften des 2. und 1. Jts. V. Chr., *WZKM* 91, 211–258.
- Marchegay S. 2008. Un caveau à demeure pour les habitants d'Ougarit, *Dossiers d'archéologie. Maisons urbaines au Proche-Orient*, n°332 mars-avril, 74–77.
- Michel C. 2009. Femmes et ancêtres : le cas des femmes de marchands d'Assur, in: Fr. Briquel-Chatonnet *et al.* (éds.), *Femmes, cultures et sociétés dans les civilisations méditerranéennes et proche-orientales de l'Antiquité*, Lyon, Topoi suppl.10, 27–39.
- Muller V. à paraître (a). *Les morts dans la société mésopotamienne d'après les textes suméro-akkadiens*, thèse remaniée de doctorat de l'université Lyon 2.
- à paraître (b). *mâtum, ana šīmtīšu alākum* et autres désignations : la terminologie suméro-akkadienne pour "mourir".
- Radner K. 2005. *Die Macht des Namens, Altorientalische Strategien zur Selbsterhaltung*, Wiesbaden, Harrassowitz.
- Scurlock J.-A. 1991. *Taklimtu*: a display of grave goods?, *N.A.B.U.* 1991/3, 3.
- 1992. K 164 (BA 2 p.635): New Light on the Mourning Rites for Dumuzi?, *RA* 86/1, 53–67.
- 1993. Once more ku-bu-ru, *N.A.B.U.* 1993/15, 15–18.
- Streck M. 1916. *Assurbanipal und die letzten assyrischen Könige bis zum Untergange Niniveh's*, Leipzig, Vorderasiatische Bibliothek.
- Tenu A. 2011-2012. Ville des vivants et ville des morts. L'espace funéraire en Syrie et en Mésopotamie (III^e-I^{er} millénaires av. J.-C.), *Cahier des thèmes transversaux ArScAn XI*, 275–285.

- Tsukimoto A. 1985. *Untersuchungen zur Totenpflege (kispum) im alten Mesopotamien*, AOAT 216, Verlag Butzon und Bercker Kevelaer.
- van der Stede V. 2007. *Mourir aux Pays des deux fleuves : l'au-delà mésopotamien d'après les sources akkadiennes et sumériennes*, Louvain, *Lettres orientales* 12.
- van der Toorn K. 1999. Magic at the Cradle: a Reassessment, in: T. Abusch, K. van der Toorn (eds.), *Mesopotamian Magic: Textual, Historical and Interpretative*, Groningen, *Ancient Magic and Divination* 1, 139–147.
- Verderame L. 2013. Means of Substitution. The Use of Figurines, Animals, and Human Beings as Substitutes in Assyrian Rituals, in: Cl. Ambos, L. Verderame (eds.), *Approaching Rituals in Ancient Cultures*, Pisa–Roma, *Rivista degli Studi Orientali* 86 Supplemento 2, 301–323.
- Wilcke Cl. 1983. Nachlesen zu A. Poebels Babylonian Legal and Business Documents from the Time of the First Dynasty of Babylon Chiefly from Nippur (BE 6/2) Teil 1, *ZA* 73, 48–66.